

ASDP Réunion de syndicat du 20 février 2016

Participants : Alfred d'AIGREMONT, Antoine BILLET, Daniel CUQUEMEL, , Marie-Joseph HAIZE, Philippe LAFARGUE, Yvan LECERF, Philippe LELÉDY, Nicole OHEIX, Eudes RIBLIER.

1. Approbation du PV du 28 janvier 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Organisation du travail en commission.

Suite à la fourniture à l'ASDP du Lot 1 (état des lieux) et du Lot 2 (préconisations) par ISL, la fusion des commissions "Travaux urgents" et "Études" est validée par le syndicat.

Les règles de fonctionnement de cette nouvelle commission "Études" sont les suivantes:

- elle est composée de 5 membres : Alfred d'AIGREMONT, Daniel CUQUEMEL, Yvan LECERF, Dominique DUBOIS (**qui doit confirmer son adhésion à cette commission**), Eudes RIBLIER (président de la commission).
- Ses dossiers sont les suivants:
 1. Travaux urgents: contacter les propriétaires des parcelles concernées et définir les travaux à faire en 2016.
 2. Travaux urgents et travaux à moyen terme (2016-2018): faire rédiger deux cahiers des charges pour avoir des devis. Il faut par ailleurs s'assurer que les propriétaires de la première ligne aient bien lu l'étude d'ISL, confirmer qu'ils sont bien propriétaires des parcelles concernées par l'étude, et valident la description de leur protection. Les travaux de moyen terme ne pourront être commandés que dans une structure ASA : la question se pose de savoir si, dès maintenant, la consultation à entreprendre pour chiffrer ces travaux doit suivre le formalisme d'un marché public (question à approfondir)
 3. Études complémentaires éventuelles, et en particulier une étude d'impact : cette étude (faune et flore) est nécessaire pour compléter notre dossier auprès de la DDTM.

3. Comptes rendus des entretiens de janvier 2016.

Les comptes rendus des entretiens avec la Communauté de commune Côte des Isles (J.P. Gosselin, président), le Conservatoire du Littoral, le Pays du Coutançais, le Sous-préfet de Coutances, et la DDTM ont été publiés sur le site (*espace syndicat>PV réunions extérieures*).

Depuis ces entretiens, les nouvelles sont les suivantes:

- Le reportage de FR3 Normandie sur le littoral de Denneville sera diffusé le 12 mars 2016 à 19H.
- Une demande de subvention à la Communauté de Communes pour les travaux urgents a été officiellement faite. Réponse en attente.
- Le Conservatoire du littoral envisagerait des travaux, en 2017, entre la parcelle la plus au sud du littoral de Denneville et la descente à la mer (environ 300 m au sud). Une demande officielle a été faite auprès du Conservatoire, lui proposant de plus de devenir membre de l'ASL et/ou de l'ASA.

- Réunion avec le Sous-préfet: comme indiqué lors de l'entretien, le Sous-préfet a échangé avec la DDTM et discuté d'une éventuelle subvention.
- Pays du Cotaçais: les étudiants commencent à travailler dans le cadre du projet "Notre littoral pour demain", sur la mesure de la perception du risque par les diverses parties prenantes. Le cabinet d'études prestataire du projet sera défini fin avril. L'ASDP fera partie du comité de pilotage élargi du projet.
- Région Normandie: David Marguerite a délégué Pierre VOGT pour l'étude du cas "Denneville". Sa note interne (sur le site : *espace syndicat>PV réunions extérieures*) donne deux raisons d'intervention de la Région:
 - le tourisme à protéger à Denneville
 - une raison économique (la zone conchylicole dans le schéma d'urbanisme de Denneville nécessite une protection de sa plage. Une lettre dans ce sens a été envoyée par A. d'A et les ostréiculteurs de Denneville).
- La DDTM : les descriptions des démarches promises par cette direction (ASA, occupation de DPM, etc ...) n'ont toujours pas été reçues. Une demande de travaux ainsi qu'une demande de subvention ont été envoyées en RAR le 10 février. La DDTM a 2 mois pour répondre.
- Un contact a été pris avec la Mairie de La Haye (JP DESJARDIN, Maire de Surville, Maire Adjoint de la Commune nouvelle de La Haye, Président de la Commission Littoral de La Haye et Délégué à la Communauté de Communes de La Haye du Puits). La commune nouvelle prend lentement conscience de sa nouvelle façade littorale, mais n'est pas encore très dynamique sur la question de sa protection. JP DESJARDIN nous suggère de saisir par écrit préférentiellement la Communauté de Communes, mais aussi la commune nouvelle.
- Contacts nouveaux à prendre avec Jean MORIN (le 27 février à 14h 30 – Conseiller Départemental, Président de la Commission Départementale des Grands Équipements, et Président de la Communauté de Communes de la Haye du Puits) et Stéphane TRAVERTE (Député de la circonscription).
- Un rendez-vous doit par ailleurs être monté avec Madame Jennifer PACCARY, qui travaille pour le compte de la Communauté de Communes Côte des Îles et pourrait nous assister dans la rédaction de nos dossiers (concession, construction d'une ASA...)

4. Finances.

Actuellement, il y a 8.800 € en caisse. 12 à 13.000 € sont attendu pour les cotisations 2016. Nous serions à 20.000 € environ à la fin de l'année.

L'écriture du cahier des charges, évoquée plus haut au §2, par ISL, est soumise au vote et approuvée (environ 5.500 €). La commande auprès d'ISL ne sera faite qu'après l'entrevue avec Mme PACCARY de la Communauté de Commune Côte des Îles.

5. Passage en ASA.

La note "Passage en ASA" a été envoyée au membres du syndicat le 21 février et est publiée sur le site (*espace syndicat>correspondance*). Il **s'agit d'une note d'orientation, destinée à permettre un échange par mails entre membres du syndicat pour construire une orientation politique de l'association sur ce plan. Les retours sont attendus avant le 24 mars, date de la prochaine réunion (téléphonique) du syndicat.**
